notes particulieres d'après ce qui s'est passé à la seance du 2 8bre 1788

ne pas manquer dans la replique qui paroit devoir etre necessaire, d'exposer clairement et nettement l'etat de la question qu'on aura interet d'embrouiller.

pourquoy le présumer? en voicy la raison. M. Sabatier à l'issue de la seance n'etoit point occupé du tout de ce qu'il avoit à faire pour soutenir sa premiere motion en faveur du lithotome caché, et du tort qu'il prétend avoir été fait à l'auteur dans le rapport publié sur cet instrument dans le 8e. volume de nos memoires, ce à quoy je l'ai invité pour le bien de l'art et l'honneur de l'academie car les reflexions ausquelles il doit repondre n'ont ~~été~~ uniquement que cette invitation pour objet. M. Sabatier n'a paru uniquement occupé que de la crainte de ne pouvoir se contenir –

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

il a declaré à M. le directeur qu'il
ne liroit pas sa reponse à l'academie
avant que de la lui avoir communiquée,
parcequ'il seroit au desespoir de m'offenser.
La crainte de faire mal est louable
et c'est vraiment le commencement de
la sagesse. *initium sapientiæ timor
domini*, mais lorsqu'il ne doit etre
question que d'examiner si l'on a bien
ou mal jugé d'un ouvrage caché
et son auteur, de quelles personalités
injurieuses pourroit on offenser celui
qui sollicite cette revision d'un
point interessant ^c'est de le ~~peu~~ de ~~en~~ sabatier
convenir
d'après son sens intime ~~convient~~ qu'il
avoit la prédisposition, et un penchant
inné à offenser, penchant contre lequel
il sentoit la necessité
il ~~prenoit lui même~~ d'en prendre des
précautions. S'il y a malgré son
attention, et le discernement de
M. le directeur à qui l'ecrit doit

etre préalablement communiqué,
je me propose de declarer à l'acadé
mie dans la même séance que
je prendrai le memoire pour le
repeter, s'il y a lieu, par une repli
que, et que je me contente de la
lecture de cette presente note, en
declarant que je ne sortirai pas des
limites de la question, en ce qui
concernera l'utilité de l'art et
l'honneur de la compagnie.

fait ce jourd'hui 2 octobre 1788

vaytien Louis.

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE